

Note d'information

**À l'attention de tous les adhérents usagers de la Salle Marlioz
à compter du lundi 20/09/2021**

L'accès à la Salle de Sport située au 24 Avenue de Marlioz (en face de la Gendarmerie), se fera exclusivement par la porte d'entrée principale dont l'ouverture sera commandée de l'intérieur par l'éducateur sportif présent sur les lieux.

Le contrôle du Pass Sanitaire se fera obligatoirement avant l'accès aux vestiaires.

Pour des raisons de sécurité, sitôt ce contrôle terminé, l'animateur fermera la porte avant de rejoindre la salle d'activités pour mener sa séance. L'accès à la structure ne sera alors plus possible jusqu'au cours suivant. Afin de limiter le temps pris sur la pratique, il est vivement recommandé d'arriver en avance et de faciliter le contrôle en préparant son Pass Sanitaire (sur papier ou sur mobile).

Attention : les racks pour vélos n'étant toujours pas livrés et le portail d'accès pas encore sécurisé, nous sommes dans l'obligation de différer la possibilité de garer son vélo dans la cour prévue à cet effet. Je ne manquerai pas de vous tenir informé(e) de l'évolution de la situation.

Aménagement intérieur : 2 vestiaires avec 2 douches côté Dames et 1 douche côté Hommes, 2 WC dont 1 PMR (Personne à Mobilité Réduite) côté Dames et côté Hommes, des sanitaires Dames et des sanitaires Hommes.

La salle de stockage du matériel comporte 2 accès dont un direct à la salle d'activités. Les bancs pour les vestiaires et tout le matériel sportif initialement stocké aux Anciens Thermes seront livrés le jeudi 23/09 au matin.

La salle d'activités (en L renversé) d'une surface totale de 230 m² comprend 2 espaces équipés de miroirs, d'espaliers et de barres de danse murales. Afin de préserver le revêtement de sol de très grande qualité, **il est rigoureusement interdit de pénétrer en chaussures de ville sur l'aire d'activités. Le port de chaussures de sport (tennis, baskets, chaussons) propres, réservées exclusivement à un usage intérieur est obligatoire.** Un espace « Entrée des Artistes » (revêtement de sol rouge) matérialise la limite à ne pas franchir si vous n'êtes pas équipé(e) des bonnes chaussures.

Enfin, je vous rappelle que vous devez vous munir de votre tapis personnel et de votre gel hydro alcoolique. Les séances d'essai sont autorisées jusqu'au 30/09/2021. À compter du 1^{er}/10/2021, des contrôles aléatoires étant possibles, vous devez être en mesure de présenter votre carte d'adhérent(e).

L'optimisation de cette salle sera progressive et je sais pouvoir compter sur votre bienveillance et votre compréhension.

Je vous remercie pour l'attention toute particulière que vous porterez à cette note d'information. Le respect des consignes données conditionne la bonne utilisation de cette salle dans l'intérêt de tous : adhérents et animateurs sportifs.

Salutations sportives.

Anne LEFAY

Présidente de l'AGV d'Aix-Les-Bains